

ANNEXE IV

**RÈGLEMENT D'EXAMEN
ET
DEFINITION DES EPREUVES**

Certificat d'aptitude professionnelle GARDIEN D'IMMEUBLES

CAP Gardien d'immeubles

Règlement d'examen

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE GARDIEN D'IMMEUBLES			Scolaires (établissements publics et privés sous contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage habilités) Formation professionnelle continue (établissements publics)	Scolaires (établissements privés hors contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage non habilités) Formation professionnelle continue (établissements privés) Enseignement à distance – Candidats individuels
			EPREUVES	MODE

UNITÉS PROFESSIONNELLES

EP1 – Techniques professionnelles	UP1	9 (1)*	CCF*	Epreuve pratique et orale	4H maxi
EP2 Epreuve scientifique et technologique	UP2	4	CCF	Epreuve écrite	2H

UNITES D'ENSEIGNEMENT GENERAL**

EG1 – Français et Histoire – géographie – éducation civique	UG1	3	CCF	ponctuel écrit	2h15
EG2 – Mathématiques sciences physiques et chimiques	UG2	2	CCF	ponctuel écrit	2 h 00
EG3 – Éducation physique et sportive	UG3	1	CCF	ponctuel	
Épreuve facultative : Langue vivante	UF		Ponctuel oral	20 minutes	ponctuel oral 20 minutes

* Dont coefficient 1 pour la prévention santé environnement

** Epreuves définies par l'arrêté du 17 juin 2003 modifié

Certificat d'aptitude professionnelle GARDIEN D'IMMEUBLES

ÉPREUVES ET SAVOIRS ASSOCIÉS

	Epreuve EP1 Techniques professionnelles	Epreuve EP2 Epreuve scientifique et technologique
Biologie et chimie appliquées		
Partie 1 Biologie appliquée		X
Partie 2 Microbiologie appliquée		X
Partie 3 Ecologie appliquée		X
Partie 4 Chimie appliquée	X	
Economie - Gestion		
Partie 1 Notions élémentaires d'économie		X
Partie 2 Notions élémentaires de comptabilité		X
Partie 3 Notions juridiques		X
Sciences médico-sociales		
Partie 1 Les personnes et leur environnement social		X
Partie 2 Les personnes et les groupes sociaux		X
Partie 3 Protection sanitaire et sociale des personnes		X
Partie 4 Les personnes et leur cadre de vie : le logement social	X	
Technologie		
Partie 1 L'immeuble et le logement	X	
Partie 2 Nettoyage et nettoyage	X	
Partie 3 Hygiène – Sécurité – Conditions de travail	X	
Partie 4 Gestion administrative	X	
Partie 5 Communication professionnelle	X	

Certificat d'aptitude professionnelle GARDIEN D'IMMEUBLES

DEFINITION DES EPREUVES PROFESSIONNELLES

EPI: TECHNIQUES PROFESSIONNELLES

UP1

Coefficient 8 (+ 1 : prévention santé environnement)

Finalités et objectifs de l'épreuve

L'épreuve a pour objectif de vérifier les compétences professionnelles et les savoirs associés liés aux activités professionnelles d'accueil et d'accompagnement des habitants, d'opération de nettoyage et nettoyage, de maintenance du patrimoine immobilier et de gestion locative.

Elle permet d'évaluer :

- l'ensemble des compétences du référentiel d'activités professionnelles,
- les savoirs associés :
 - Biologie et chimie appliquées : Partie 4 Chimie appliquée
 - Sciences médico-sociales : Partie 4 Les personnes et leur cadre de vie : le logement social
 - Technologie : Partie 1 L'immeuble et le logement, Partie 2 Nettoyage et nettoyage, Partie 3 Hygiène sécurité et conditions de travail, Partie 4 Gestion administrative, Partie 5 Communication professionnelle

Mode d'évaluation

Epreuve ponctuelle :

Pratique et orale

Durée 4 heures

Cette épreuve se déroule en centre d'examen.

L'évaluation des acquis des candidats s'effectue sur la base d'une épreuve ponctuelle terminale (pratique et orale). Elle porte sur les compétences rappelées ci-dessous pour le contrôle en cours de formation. Les candidats seront interrogés oralement sur différents problèmes techniques en relation avec les opérations proposées et notamment sur les aspects scientifiques correspondants.

Première partie (partie pratique)

L'épreuve permet de vérifier que le candidat est capable :

- de faire un état des lieux et d'analyser une situation ou un dysfonctionnement ;
- de préparer et réaliser des opérations techniques de nettoyage, de nettoyage, de désinfection et de manutention des déchets ;
- d'assurer l'entretien et la maintenance de premier et de deuxième niveaux des équipements et des matériels ;
- de réaliser des opérations élémentaires de gestion locative : recouvrement de loyers et délivrance de quittances ;
- d'informer et de rendre compte.

Deuxième partie (partie orale)

L'épreuve permet de vérifier que le candidat est capable :

- d'assurer une opération de gestion locative ;
- de dialoguer, conseiller, animer et négocier dans le cadre d'une activité d'accompagnement social.

La première partie de l'épreuve porte sur 10 points et la deuxième partie sur 10 points.

Un professionnel au moins est associé, dans la mesure du possible, à la mise en œuvre de l'évaluation.

Contrôle en cours de formation

L'évaluation des acquis des candidats s'effectue sur la base d'un contrôle en cours de formation à organiser au cours de la dernière année de formation à l'occasion de deux situations d'évaluation.

Le contrôle en cours de formation porte sur tout ou partie des compétences caractéristiques du diplôme et donne lieu à la proposition d'une note.

L'une des situations d'évaluation a lieu en centre de formation. L'autre évaluation a lieu au cours de la formation en entreprise. Les deux évaluations sont d'égale valeur.

Certificat d'aptitude professionnelle GARDIEN D'IMMEUBLES

Evaluation en centre de formation

Elle est organisée au cours du premier ou second trimestre de l'année civile de la session d'examen dans l'établissement de formation et dans le cadre des activités habituelles de formation professionnelle.

La situation d'évaluation porte :

- sur les compétences suivantes :
 - C12- décoder l'information technique
 - C22- identifier les déchets et les produits dangereux, toxiques et polluants
 - C31- organiser son travail
 - C32- gérer son poste de travail
 - C33- gérer les produits et les matériels nécessaires aux opérations d'entretien et de maintenance
 - C41- conduire des opérations de nettoyage, de nettoyage et de désinfection des locaux, des abords, des équipements et des matériels
 - C43- effectuer des opérations de manutention des déchets
 - C53- rendre compte des opérations effectuées ou des informations collectées
 - C54- produire et transmettre un message oral, écrit ou télématique
- et sur les savoirs associés suivants :
 - Biologie et chimie appliquées : Partie 4 Chimie appliquée
 - Technologie : Partie 2 Nettoyage et nettoyage, Partie 3 Hygiène, sécurité et conditions de travail

Le candidat doit être capable :

- de préparer et réaliser des opérations techniques de nettoyage, de nettoyage, de désinfection et de manutention des déchets ;
- d'informer et de rendre compte.

Un professionnel au moins est associé, dans la mesure du possible, à la mise en œuvre de la situation d'évaluation.

Evaluation en entreprise

La formation en entreprise doit permettre d'acquérir, de compléter et de mettre en œuvre des compétences techniques. Elle fait l'objet d'une évaluation. Le comportement professionnel est également évalué.

Pour les candidats issus des établissements d'enseignement publics ou privés sous contrat, l'évaluation porte sur huit semaines en dernière année de formation qui se répartissent en 2 à 3 périodes. Le choix des dates de ces périodes de formation en entreprise est laissé à l'initiative des établissements, en concertation avec le milieu professionnel et les conseillers de l'enseignement technologique pour tenir compte des conditions locales. Pour les apprentis, sa durée en est fixée par le contrat d'apprentissage.

L'évaluation porte sur :

- les compétences suivantes :
 - C11- collecter l'information
 - C13- traiter l'information
 - C21- identifier, inventorier et apprécier les désordres, dégradations et dysfonctionnements
 - C23- analyser des documents de gestion locative
 - C24- repérer les difficultés individuelles et identifier des problèmes de vie collective
 - C42- participer à la maintenance des immeubles, des équipements et des matériels
 - C44-réaliser des opérations élémentaires de gestion locative
 - C45- appliquer des mesures de prévention et mettre en œuvre les mesures de sauvegarde adaptées en cas de dysfonctionnement ou de sinistre
 - C51- donner des informations, des explications et des recommandations d'ordre technique aux clients
 - C52- dialoguer, animer, négocier
- et sur les savoirs associés suivants :
 - Sciences médico-sociales : Partie 4 Les personnes et leur cadre de vie : le logement social
 - Technologie : Partie 1 L'immeuble et le logement, Partie 4 Gestion administrative, Partie 5 Communication professionnelle

Certificat d'aptitude professionnelle GARDIEN D'IMMEUBLES

Le candidat doit être capable:

- de réaliser des opérations élémentaires de gestion locative : recouvrement de loyers et délivrance de quittances ;
- de faire un état des lieux et d'analyser une situation ou un dysfonctionnement ;
- d'assurer la maintenance de premier et deuxième niveaux des équipements et des matériels ;
- de dialoguer, d'expliquer, d'animer et de négocier dans le cadre d'une activité d'accompagnement social ou dans le cadre de l'information et du conseil technique.

L'inspecteur de l'éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'évaluation organisée sous la responsabilité du chef d'établissement ou du directeur du CFA.

PREVENTION SANTE ENVIRONNEMENT coefficient 1

1- Objectifs de l'épreuve :

L'épreuve a pour objectif d'évaluer les compétences du candidat à :

- Conduire une démarche d'analyse de situations en appliquant la démarche de résolution de problème et/ou l'approche par le risque
- Mobiliser des connaissances scientifiques, juridiques et économiques
- Proposer des mesures de prévention adaptées
- Agir de façon efficace face à une situation d'urgence

L'évaluation porte notamment sur :

- le respect des étapes de la démarche mise en oeuvre,
- l'exactitude des connaissances,
- la pertinence des mesures de prévention proposées,
- l'efficacité de l'action face à une situation d'urgence.

2 - Modalités d'évaluation :

a) Contrôle en cours de formation (noté sur 20)

Le contrôle en cours de formation est organisé à partir de deux situations d'évaluation. Chaque situation est notée sur 10 points.

- première situation d'évaluation : écrite – 1 heure

Elle permet en fin de première année de formation l'évaluation par sondage des compétences des modules 1, 2 et 3, santé, consommation et parcours professionnel. Le sujet comporte plusieurs questions indépendantes ou liées sur les modules correspondants. Il permet d'évaluer des capacités et des connaissances. A partir d'une situation de la vie professionnelle ou quotidienne, le candidat doit notamment appliquer une démarche d'analyse.

- deuxième situation d'évaluation :

Elle permet au cours de la deuxième année de formation l'évaluation par sondage des compétences du module 4, environnement professionnel. Elle est constituée de deux parties :

· une évaluation écrite d'une durée de 1 heure portant sur l'ensemble du module à l'exception des situations d'urgences. Elle prend appui sur une situation professionnelle accompagnée d'une documentation. Elle permet d'évaluer l'application de la démarche d'approche par le risque et les connaissances relatives à l'environnement professionnel.

· une évaluation pratique prenant en compte les résultats obtenus lors de la formation de base au secourisme ou du recyclage SST.

Pour les candidats en situation de handicap, une adaptation de cette évaluation pratique doit être proposée sous forme orale ou écrite.

L'évaluation écrite est notée sur 8 points, l'évaluation pratique sur 2 points.

Certificat d'aptitude professionnelle GARDIEN D'IMMEUBLES

b) Epreuve ponctuelle (notée sur 20) 1 heure

Le sujet se compose de deux parties indépendantes, correspondant l'une aux modules 1 à 3, l'autre au module 4. Chaque partie comporte plusieurs questions sur chacun des modules.

- Première partie : Le sujet sur 10 points comporte plusieurs questions indépendantes ou liées sur les modules correspondants. Il permet d'évaluer des capacités et des connaissances. A partir d'une situation de la vie professionnelle ou quotidienne, le candidat doit notamment appliquer une démarche d'analyse.
- Deuxième partie : Le sujet comporte lui-même deux parties :
 - l'une notée sur 8 points prend appui sur une situation professionnelle accompagnée d'une documentation. Elle permet d'évaluer l'application de la démarche d'approche par le risque et les connaissances relatives à l'environnement professionnel.
 - l'autre notée sur 2 points permet d'expliquer la conduite à tenir dans une situation d'urgence.En ce qui concerne l'évaluation d'un risque professionnel, elle pourra porter sur un risque dont l'étude n'est pas obligatoire. Dans ce cas, le candidat disposera de documents ressources lui permettant de proposer une démarche de prévention.

EP2- EPREUVE SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE	UP2
---	------------

Coefficient 4

Finalités et objectifs de l'épreuve

L'épreuve a pour but de vérifier les connaissances scientifiques et technologiques du candidat ainsi que son aptitude à les mobiliser dans des situations professionnelles variées.

Elle permet également de vérifier des qualités d'analyse à travers l'étude de situations professionnelles suffisamment variées pour être représentatives de la profession considérée.

L'épreuve porte sur les savoirs associés suivants :

- Biologie et chimie appliquée : Partie 1 Biologie appliquée, Partie 2 Microbiologie appliquée, Partie 3 Ecologie appliquée
- Economie – Gestion : Partie 1 Notions élémentaires d'économie, Partie 2 Notions élémentaires de comptabilité, Partie 3 Notions juridiques
- Sciences médico-sociales : Partie 1 Les personnes et leur environnement social, Partie 2 Les personnes et les groupes sociaux, Partie 3 Protection sanitaire et sociale des personnes.

Mode d'évaluation

Epreuve ponctuelle

Ecrit 2 heures

L'épreuve prend obligatoirement appui sur un contexte professionnel et permet d'évaluer les savoirs associés énoncés ci-dessus.

Des documents, qui peuvent être de nature variée (articles, textes, statistiques...) sont fournis au candidat.

Contrôle en cours de formation

L'évaluation des acquis des candidats s'effectue sur la base d'un contrôle en cours de formation à l'occasion d'une situation d'évaluation écrite organisée l'année d'inscription à l'examen. Cette évaluation se déroule dans le cadre des activités habituelles.

Le niveau d'exigence de cette situation d'évaluation est identique à celui de l'épreuve ponctuelle.

Le support d'évaluation est conçu par le(s) professeur (s) ou le(s) formateur(s) responsable(s) des enseignements des savoirs associés

Certificat d'aptitude professionnelle GARDIEN D'IMMEUBLES

DEFINITION DES EPREUVES D'ENSEIGNEMENT GENERAL

EG1 - FRANÇAIS ET HISTOIRE-GÉOGRAPHIE-EDUCATION CIVIQUE Coefficient 3 - UG.1

Objectifs

L'épreuve de français et d'histoire – géographie - éducation civique permet d'apprécier :

- les qualités de lecture et d'analyse de textes documentaires, de textes fictionnels, de documents iconographiques, de documents de nature historique et géographique ;
- les qualités d'organisation des informations et d'argumentation dans la justification des informations sélectionnées ;
- les qualités d'expression et de communication à l'oral et à l'écrit, en particulier la maîtrise de la langue.

Modes d'évaluation

→ Évaluation par contrôle en cours de formation

L'épreuve de français et d'histoire – géographie- éducation civique* est constituée de deux situations d'évaluation, comprenant chacune deux parties : une partie écrite en français, une partie orale en histoire – géographie- éducation civique.

Les deux situations d'évaluation sont évaluées à part égale. Par ailleurs, les deux parties de chaque situation d'évaluation, évaluent des compétences complémentaires, à parts égales.

L'évaluation se déroule dans la deuxième moitié de la formation. Toutefois, lorsque le cycle de formation est de deux ans, il peut être envisagé de proposer une situation d'évaluation en fin de première année.

Une proposition de note, sur 20, est établie. La note définitive est délivrée par le jury

A - Première situation d'évaluation

● Première partie (français)

Le candidat rédige une production écrite réalisée en trois étapes. Cette situation d'évaluation, de nature formative, s'inscrit dans le calendrier d'une séquence.

Dans la première étape, le candidat rédige à partir d'un texte fictionnel une production qui, soit fait intervenir un changement de point de vue, soit donne une suite au texte, soit en change la forme (mise en dialogue à partir d'un récit, portrait d'un personnage à partir de vignettes de bande dessinée, etc.).

Dans la deuxième étape, le candidat reprend sa production initiale à partir de nouvelles consignes, ou d'une grille de correction, ou à l'aide d'un nouveau support textuel, ou d'un didacticiel d'écriture, etc., cette étape est individuelle ou collective.

Dans la troisième étape, le candidat finalise sa production, notamment à l'aide du traitement de texte lorsque cela est possible.

Les trois séances, d'une durée d'environ quarante minutes, s'échelonnent sur une durée de quinze jours.

● Deuxième partie (histoire-géographie- éducation civique)

Le candidat présente oralement un dossier (constitué individuellement ou par groupe) comprenant trois ou quatre documents de nature variée (textes, images, tableaux de chiffres, cartes...).

Ces documents sont accompagnés d'une brève analyse en réponse à une problématique relative à la situation historique ou géographique proposée.

Certificat d'aptitude professionnelle GARDIEN D'IMMEUBLES

Les documents concernent un des thèmes généraux du programme étudiés dans l'année, à dominante histoire ou géographie. Si la dominante du dossier de la situation 1 est l'histoire, la dominante du dossier de la situation 2 est la géographie, et inversement. Un de ces documents peut comporter une dimension civique en lien avec le programme d'éducation civique*.

Le candidat présente son dossier pendant cinq minutes. La présentation est suivie d'un entretien (dix minutes maximum) au cours duquel le candidat justifie ses choix et répond aux questions.

L'entretien est conduit, par le professeur de la discipline assisté, dans la mesure du possible, d'un membre de l'équipe pédagogique.

B) Deuxième situation d'évaluation

● *Première partie (français)*

Le candidat répond par écrit, sur un texte fictionnel ou un document iconographique ou sur un texte professionnel, à des questions de vocabulaire et de compréhension, puis rédige, dans une situation de communication définie par un type de discours, un récit, un dialogue, une description, un portrait, une opinion argumentée (quinze à vingt lignes).

La durée est d'environ une heure trente minutes.

● *Deuxième partie (histoire-géographie- éducation civique)*

Se référer à la deuxième partie de la situation n° 1. Seule la dominante change (histoire ou géographie-éducation civique).

→ Évaluation par épreuve ponctuelle – 2 heures + 15 minutes

C) Les deux parties de l'épreuve (français et histoire-géographie- éducation civique), qui évaluent des compétences complémentaires, sont évaluées à part égale, sur 10 points.

1) Première partie (français)

Le candidat répond par écrit, sur un texte fictionnel, à des questions de vocabulaire et de compréhension. Il rédige ensuite, dans une situation de communication définie par un type de discours, soit un récit, un dialogue, une description, un portrait, une opinion argumentée (quinze à vingt lignes), soit une courte production écrite répondant à une consigne en lien avec l'expérience professionnelle (quinze à vingt lignes).

2) Deuxième partie (histoire – géographie - éducation civique) :*

Le candidat se présente à l'épreuve avec deux dossiers qu'il a préalablement constitués, un à dominante histoire, l'autre à dominante géographie, comprenant chacun trois ou quatre documents de nature variée (textes, images, tableaux de chiffres, cartes...). Un de ces documents peut comporter une dimension civique en lien avec le programme d'éducation civique*.

Ces dossiers, d'un maximum de trois pages chacun, se réfèrent aux thèmes généraux du programme.

* L'évaluation de l'éducation civique est applicable à compter de la session 2012

Certificat d'aptitude professionnelle GARDIEN D'IMMEUBLES

Les documents sont accompagnés d'une brève analyse en réponse à une problématique liée à la situation historique et géographique étudiée dans le dossier.

L'examineur choisit l'un des deux dossiers. Le candidat présente oralement, pendant cinq minutes, le dossier retenu ; la présentation est suivie d'un entretien (dix minutes maximum) au cours duquel le candidat justifie ses choix et répond aux questions.

En l'absence de dossier le candidat peut néanmoins passer l'épreuve.

EG 2 - MATHÉMATIQUES – SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES :
Coefficient 2 - UG 2

MODES D'ÉVALUATION APPLICABLES A LA SESSION 2011 :

→ Contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation comporte deux situations d'évaluation qui se déroulent dans la deuxième moitié de la formation.

Une proposition de note est établie. La note définitive est délivrée par le jury.

Première situation d'évaluation : notée sur 10

Elle consiste en la réalisation écrite (individuelle ou en groupe restreint de trois candidats au plus) et la présentation orale (individuelle), si possible devant le groupe classe, d'un compte rendu d'activités comportant la mise en œuvre de compétences en mathématiques, physique ou chimie, en liaison directe avec la spécialité. Ce compte rendu d'activités, qui doit garder un caractère modeste (3 ou 4 pages maximum), prend appui sur le travail effectué au cours de la formation professionnelle (en milieu professionnel ou en établissement) ou sur l'expérience professionnelle ; il fait éventuellement appel à des situations de la vie courante.

Lorsque le thème retenu ne figure pas dans une unité pouvant faire l'objet d'une évaluation, tout en restant dans le cadre de la formation, toutes les indications utiles doivent être fournies au candidat avant la rédaction du compte rendu d'activités.

Au cours de l'entretien dont la durée maximale est de 10 minutes, le candidat est amené à répondre à des questions en liaison directe avec les connaissances et compétences mises en œuvre dans les activités relatives.

La proposition de note individuelle attribuée prend principalement en compte la qualité de la prestation orale (aptitude à communiquer, validité de l'argumentation, pertinence du sujet).

Deuxième situation d'évaluation : notée sur 20

Elle comporte deux parties d'égale importance concernant l'une les mathématiques, l'autre la physique et la chimie.

Première partie :

Une évaluation écrite en mathématiques, notée sur 10, d'une durée d'une heure environ, fractionnée dans le temps en deux ou trois séquences.

Chaque séquence d'évaluation comporte un ou plusieurs exercices avec des questions de difficulté progressive recouvrant une part aussi large que possible des connaissances mentionnées dans le référentiel.

Certaines compétences peuvent être évaluées plusieurs fois par fractionnement de la situation de l'évaluation dans le temps. Les thèmes mathématiques concernés portent principalement sur les

Certificat d'aptitude professionnelle GARDIEN D'IMMEUBLES

domaines de connaissances les plus utiles pour résoudre un problème en liaison avec la physique, la chimie, la technologie, l'économie, la vie courante, ...

Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

Deuxième partie :

Une évaluation d'une durée d'une heure environ en physique - chimie, fractionnée dans le temps en deux ou trois séquences, ayant pour support une ou plusieurs activités expérimentales (travaux pratiques). Elle est notée sur 10 (7 points pour l'activité expérimentale, 3 points pour le compte rendu).

Ces séquences d'évaluation sont conçues comme des sondages probants sur des compétences terminales. Les notions évaluées ont été étudiées précédemment.

Chaque séquence d'évaluation s'appuie sur une activité expérimentale (travaux pratiques) permettant d'apprécier les connaissances et savoir-faire expérimentaux des candidats.

Au cours de l'activité expérimentale, le candidat est évalué à partir d'une ou plusieurs expériences. L'évaluation porte nécessairement sur les savoir-faire expérimentaux du candidat observés durant les manipulations qu'il réalise, sur les mesures obtenues et leur interprétation.

Lors de cette évaluation, il est demandé au candidat :

- De mettre en œuvre un protocole expérimental ;
- D'utiliser correctement le matériel mis à sa disposition ;
- De mettre en œuvre les procédures et consignes de sécurité établies ;
- De montrer qu'il connaît le vocabulaire, les symboles, les grandeurs et unités mises en œuvre ;
- D'utiliser une ou plusieurs relations, ces relations étant données ;
- De rendre compte par écrit des résultats des travaux réalisés.

Le candidat porte, sur une fiche qu'il complète en cours de manipulation, les résultats de ses observations, de ses mesures et de leur interprétation. L'examineur élabore une grille d'observation qui lui permet d'évaluer les connaissances et savoir-faire expérimentaux du candidat lors de ses manipulations.

Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

→ Evaluation ponctuelle : (Ecrité ; durée : 2 h)

L'épreuve comporte deux parties écrites d'égale importance concernant l'une les mathématiques, l'autre la physique - chimie.

Mathématiques : 1 heure – notée sur 10 points

Le sujet se compose de plusieurs exercices avec des questions de difficulté progressive recouvrant une part aussi large que possible des connaissances mentionnées dans le programme.

Les thèmes mathématiques concernés portent principalement sur les domaines de connaissances les plus utiles pour résoudre un problème en liaison avec la physique, la chimie, la technologie, l'économie, la vie courante...

Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

Physique – chimie : 1 heure – notée sur 10 points

Le sujet doit porter sur des champs différents de la physique et de la chimie. Il se compose de deux parties.

Certificat d'aptitude professionnelle GARDIEN D'IMMEUBLES

Première partie:

Un ou deux exercices restituent, à partir d'un texte (en une dizaine de lignes au maximum) et éventuellement d'un schéma, une expérience ou un protocole opératoire. Au sujet de cette expérience décrite, quelques questions conduisent le candidat, par exemple :

- A montrer ses connaissances ;
- A relever des observations pertinentes ;
- A organiser les observations fournies, à en déduire une interprétation et, plus généralement, à exploiter les résultats.

Deuxième partie

Un exercice met en œuvre, dans un contexte donné, une ou plusieurs grandeurs et relations entre elles.

Les questions posées doivent permettre de vérifier que le candidat est capable :

- De montrer qu'il connaît le vocabulaire, les symboles, les grandeurs et les unités mises en œuvre ;
- D'indiquer l'ordre de grandeur d'une valeur compte tenu des mesures fournies et du contexte envisagé ;
- D'utiliser des définitions, des lois et des modèles pour résoudre le problème posé.

Dans un même exercice, les capacités décrites pour ces deux parties peuvent être mises en œuvre.

Lorsque l'épreuve s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

Instructions complémentaires pour l'ensemble des évaluations écrites (contrôle en cours de formation ou épreuve ponctuelle)

Le nombre de points affectés à chaque exercice est indiqué sur le sujet.

La longueur et l'ampleur du sujet doivent permettre à tout candidat de le traiter et de le rédiger posément dans le temps imparti.

L'utilisation des calculatrices électroniques pendant l'épreuve est définie par la réglementation en vigueur.

Les trois alinéas suivants doivent être rappelés en tête des sujets :

- La clarté des raisonnements et la qualité de la rédaction interviendront dans l'appréciation des copies ;
- L'usage des calculatrices électroniques est autorisé sauf mention contraire figurant sur le sujet ;
- L'usage du formulaire officiel de mathématiques est autorisé.

Instructions complémentaires pour l'ensemble des types d'épreuves (contrôle en cours de formation ou épreuve ponctuelle)

- Le nombre de points affectés à chaque exercice est indiqué sur le sujet. La longueur et l'ampleur du sujet doivent permettre à tout candidat de le traiter et de le rédiger posément dans le temps imparti.
- Si des questionnaires à choix multiple (QCM) sont proposés, les modalités de notation doivent en être précisées. En particulier, il ne sera pas enlevé de point pour les réponses fausses.
- La clarté des raisonnements et la qualité de la rédaction interviendront dans l'appréciation des copies. Ce point doit être précisé en tête des sujets.

Calculatrices et formulaires

- L'emploi des calculatrices est autorisé, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. Il est ainsi précisé qu'il appartient aux responsables de l'élaboration des sujets de décider si l'usage des calculatrices est autorisé ou non. Ce point doit être précisé en tête des sujets.

Certificat d'aptitude professionnelle GARDIEN D'IMMEUBLES

- Il n'est pas prévu de formulaire officiel. En revanche, les concepteurs de sujets peuvent inclure certaines formules dans le corps du sujet ou en annexe, en fonction de la nature des questions.

Remarques sur la correction et la notation

- Les concepteurs de sujets veilleront, dans leurs propositions, à mettre en évidence les objectifs et les capacités ou compétences visées.
- Les consignes de correction devront permettre aux correcteurs de prendre réellement et largement en compte, dans l'appréciation des copies la démarche critique, la cohérence globale des réponses.

Les examinateurs et les correcteurs ne manifesteront pas d'exigences de formulation démesurées, et prêteront une attention particulière aux démarches engagées, aux tentatives pertinentes, aux résultats partiels.

MODES D'ÉVALUATION APPLICABLES A COMPTER DE LA SESSION 2012 :

Contrôle en cours de formation (CCF)

Le contrôle en cours de formation comporte deux situations d'évaluation, l'une en mathématiques, l'autre en sciences physiques et chimiques, chacune fractionnée dans le temps en deux séquences. Elles se déroulent quand le candidat est considéré comme prêt à être évalué à partir des capacités du référentiel.

Pour les candidats préparant un baccalauréat professionnel en trois ans, les premières séquences sont organisées avant la fin du deuxième semestre de la formation et les deuxièmes au plus tard à la fin du troisième semestre de la formation.

Pour les autres candidats les premières séquences doivent être organisées avant la fin de la première moitié de la formation et les deuxièmes au cours de la seconde moitié de la formation.

Une proposition de note est établie. La note définitive est délivrée par le jury.

- La situation d'évaluation en mathématiques (notée sur 20)

Cette évaluation en mathématiques d'une durée totale d'une heure environ est fractionnée dans le temps en deux séquences, chacune notée sur 10.

L'évaluation est conçue comme un sondage probant sur des compétences du référentiel. Chaque séquence comporte un ou deux exercices avec des questions de difficulté progressive recouvrant une part aussi large que possible des capacités et connaissances mentionnées dans le référentiel.

Les sujets portent principalement sur les domaines mathématiques les plus utiles pour résoudre un problème en liaison avec les sciences physiques et chimiques, un secteur professionnel ou la vie courante. Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

- La situation d'évaluation en sciences physiques et chimiques (notée sur 20)

Cette situation d'évaluation en sciences physiques ou chimiques d'une durée d'une heure environ est fractionnée dans le temps en deux séquences, chacune notée sur 10

Elles s'appuient sur une ou deux activités expérimentales composées d'une ou plusieurs expériences (dont certaines peuvent être assistées par ordinateur).

L'évaluation est conçue comme sondage probant sur des compétences du référentiel. Les notions évaluées ont été étudiées précédemment.

L'évaluation porte nécessairement sur les capacités expérimentales du candidat observées durant les manipulations qu'il réalise, sur les mesures obtenues et leur interprétation. Lors de cette évaluation, il est demandé au candidat :

- de mettre en œuvre un protocole expérimental ;
- d'utiliser correctement le matériel mis à sa disposition ;
- de mettre en œuvre les procédures et consignes de sécurité adaptées ;

Certificat d'aptitude professionnelle GARDIEN D'IMMEUBLES

- de montrer qu'il connaît le vocabulaire, les symboles, les grandeurs et les unités mises en œuvre ;
- d'utiliser une ou plusieurs relations, ces relations étant données ;
- de rendre compte par écrit des résultats des travaux réalisés.

Le candidat porte, sur une fiche qu'il complète en cours de manipulation, les résultats de ses observations, de ses mesures et leur interprétation. L'examineur élabore une grille de compétences qui lui permet d'évaluer les connaissances et capacités du candidat lors de ses manipulations. Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

Épreuve ponctuelle

L'épreuve d'une durée de deux heures, notée sur 20 points, comporte deux parties écrites d'égale importance concernant l'une les mathématiques, l'autre les sciences physiques et chimiques.

- Partie Mathématiques (notée sur 10 points) : 1 heure

- Le sujet se compose de deux ou trois exercices avec des questions de difficulté progressive recouvrant une part aussi large que possible des capacités et connaissances mentionnées dans le référentiel de CAP.
- Les thèmes mathématiques concernés portent principalement sur les domaines mathématiques les plus utiles pour résoudre un problème en liaison avec la physique, la chimie, un secteur professionnel ou la vie courante. Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

- Partie Sciences physiques et chimiques (notée sur 10 points) : 1 heure

Le sujet doit porter sur des champs différents de la Physique et de la Chimie. Il se compose de deux parties :

• Première partie

Un exercice restitue une expérience ou un protocole opératoire, à partir d'un texte court et éventuellement d'un schéma. Au sujet de cette expérience décrite, quelques questions conduisent le candidat, par exemple à :

- montrer ses connaissances ;
- relever des observations pertinentes ;
- organiser les observations fournies, en déduire une interprétation et, plus généralement, exploiter les résultats.

• Deuxième partie

Un exercice met en œuvre, dans un contexte donné, une ou plusieurs grandeurs et relations entre elles. Les questions posées doivent permettre de vérifier que le candidat est capable :

- de montrer qu'il connaît le vocabulaire, les symboles, les grandeurs et les unités mises en œuvre ;
- d'indiquer l'ordre de grandeur d'une valeur compte tenu des mesures fournies et du contexte envisagé ;
- d'utiliser des définitions, des lois et des modèles pour résoudre le problème posé.

Dans un même exercice, les capacités décrites pour ces deux parties peuvent être mises en œuvre. Lorsque l'épreuve s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

Certificat d'aptitude professionnelle GARDIEN D'IMMEUBLES

Instructions complémentaires pour l'ensemble des types d'épreuves (contrôle en cours de formation ou épreuve ponctuelle)

- Le nombre de points affectés à chaque exercice est indiqué sur le sujet. La longueur et l'ampleur du sujet doivent permettre à tout candidat de le traiter et de le rédiger posément dans le temps imparti.
- Si des questionnaires à choix multiple (QCM) sont proposés, les modalités de notation doivent en être précisées. En particulier, il ne sera pas enlevé de point pour les réponses fausses.
- La clarté des raisonnements et la qualité de la rédaction interviendront dans l'appréciation des copies. Ce point doit être précisé en tête des sujets.

Calculatrices et formulaires

- L'emploi des calculatrices est autorisé, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. Il est ainsi précisé qu'il appartient aux responsables de l'élaboration des sujets de décider si l'usage des calculatrices est autorisé ou non. Ce point doit être précisé en tête des sujets.
- Il n'est pas prévu de formulaire officiel. En revanche, les concepteurs de sujets peuvent inclure certaines formules dans le corps du sujet ou en annexe, en fonction de la nature des questions.

Remarques sur la correction et la notation

- Les concepteurs de sujets veilleront, dans leurs propositions, à mettre en évidence les objectifs et les capacités ou compétences visées.
- Les consignes de correction devront permettre aux correcteurs de prendre réellement et largement en compte, dans l'appréciation des copies la démarche critique, la cohérence globale des réponses.

Les examinateurs et les correcteurs ne manifesteront pas d'exigences de formulation démesurées, et prêteront une attention particulière aux démarches engagées, aux tentatives pertinentes, aux résultats partiels.

EG 3 - ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
--

UG 3

Coefficient 1 -

Les modalités de l'épreuve d'éducation physique et sportive sont définies par l'arrêté du 15 juillet 2009 relatif aux modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen terminal pour l'éducation physique et sportive aux examens du baccalauréat professionnel, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles et la note de service n° 09-141 du 8 octobre 2009 relative à l'éducation physique et sportive aux examens du baccalauréat professionnel, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles.

EPREUVE FACULTATIVE : LANGUE VIVANTE

UF

Epreuve orale – durée : 20 mn – préparation : 20 mn

Arrêté du 17 juin 2003 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation de l'enseignement général.

Arrêté du 10 février 2009 fixant le programme d'enseignement des langues vivantes étrangères pour les classes préparatoires au certificat d'aptitude professionnelle et pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel.

L'épreuve comporte un entretien se rapportant soit à un document étudié au cours de la formation (texte ou image), soit à un document lié à l'activité et/ou à l'expérience du candidat.